

Il me semble avoir constaté chez l'honorable député un esprit de conciliations et des dispositions plus raisonnables qui conviennent mieux à la position unique qu'il occupe dans cette Chambre. L'esprit de justice et d'équité avec lequel il a discuté la plupart des questions dont le parlement a été saisi, ne peut qu'être de nature à nous encourager, nous, les jeunes membres de cette Chambre, qui, bien que ne partageant pas sa manière de voir, et ne pouvant pas approuver tout ce qu'il a fait pendant sa longue et belle carrière publique, ne pouvons nous défendre d'une vive admiration pour la vigueur titanique dont il a toujours fait preuve. C'est cette admiration qui nous porte à désirer sincèrement et peut-être unanimement qu'il soit épargné pendant de longues années et de nombreux parlements, si c'est possible, pour continuer à faire honneur à la position distinguée qu'il occupe comme chef de l'opposition.

J'ai dit, il y a un instant, que l'opinion publique soulevée et agitée par cette irritante question est enfin apaisée. Ce résultat est dû au bon esprit dans lequel la question a été abordée par notre distingué premier ministre, à son calme remarquable et à son équanimité, qui l'ont fait résister à toute tentation de rendre coup pour coup. Ce résultat est dû à son caractère de chrétien, qui lui permet de supporter patiemment des attaques que des esprits moins larges auraient repoussées avec violence et colère. Ce résultat est dû à sa sagesse, qui lui a inspiré des réponses conciliantes qui désarment, à sa charité qu'on n'avait pourtant pas provoquée, mais qui adoucit tout et nous permet d'espérer, de croire et d'attendre. Ce résultat est dû à cette inépuisable patience que de hautes autorités regardent comme l'essence même du génie, et qui, dans toutes les grandes crises nationales, est une qualité indispensable chez tout homme d'État digne de ce nom, qualité qui nous a permis de traverser sans encombre une crise d'un caractère aussi grave et aussi alarmant.

Je ne dirai pas que cette crise a mis en danger l'existence nationale du Canada ; il n'y a que les optimistes et les alarmistes pour aller jusque-là, mais elle menaçait de nous doter d'un état de choses semblable à celui qui existait aux États-Unis avant l'adoption de la constitution fédérale ; un état de choses incompatible avec le fonctionnement d'un gouvernement constitutionnel stable, comme cela existait dans les anciennes provinces du Canada, durant les quelques années qui ont précédé la confédération.

Il y aura, sans doute, encore des agitations locales ; on peut s'attendre, de temps à autre à une recrudescence de cette animosité qui s'est manifestée dans nos discussions des douze mois passés ; mais ce ne sera que les dernières convulsions de la haine sectaire qui fera ressortir davantage le grand courant de paix et d'harmonie qui passe dans le pays pour féconder notre vie nationale dans toutes ses manifestations. Mais en dépit de ces agitations locales et temporaires, j'ai la conviction que pour la grande masse de notre population, les jours alyoniens sont arrivés.

L'ère nouvelle qui s'ouvre est digne d'être chantée dans le sublime langage de Milton :

The ocean now hath quite forgot to rave,
While birds of calm sit brooding on the charmed wave.

Je ne vois qu'une question, M. l'Orateur, et une seule qui puisse donner lieu à des divergences
M. RUSSELL.

accentuées d'opinions dans cette Chambre, et même sur cette question, je crois que nos divergences seront plutôt théoriques que pratiques. Les divergences pratiques qui pourront surgir concerneront plutôt les questions de détails. Il va sans dire que toute la députation ne professe pas les mêmes principes au sujet du tarif qui doit être imposé à la population, et la discussion de ces principes opposés pourrait remplir, et a déjà rempli des volumes. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, M. l'Orateur. Il y a 20 ou 25 ans, toute la population du Canada n'avait qu'une opinion sur cette question. Il existait alors dans l'esprit de nos hommes publics de tous les partis, une conviction universelle et indiscutable qu'un tarif était une taxe, et que c'était tout au plus un mal nécessaire, quelque chose qu'il ne faut endurer que le temps strictement nécessaire, et dont il faut se débarrasser au plus tôt par tous les moyens possibles. A cette époque, un tarif était considéré comme une chose qu'il faut supporter avec patience, qu'il faut contenir dans les limites les plus restreintes possibles, qu'il faut rogner et abaisser à chaque occasion, de manière à le faire peser le moins possible sur les ressources et les revenus du pays.

Il existe même une légende que j'ai longtemps prise pour un fait historique, mais dont l'authenticité a depuis été contestée, d'après laquelle la modeste et raisonnable proposition faite dans cette Chambre d'élever le tarif de 15 à 17½ pour 100 a été combattue sous prétexte qu'on y voyait un premier pas vers la protection. Quelle distance a été parcourue depuis cette époque ! Je crois qu'à l'heure qu'il est, c'est la doctrine reconnue de l'orthodoxie conservatrice qu'un tarif n'est pas un mal nécessaire, mais une chose intrinsèquement et essentiellement bonne.

M. MACLEAN (York) : Ecoutez ! écoutez !

M. RUSSELL : Mais au début, il n'en était pas ainsi, car l'honorable député qui dit "écoutez ! écoutez !" serappelle que lorsqu'on nous nous sommes élançés dans l'inconnu, en 1878, le chef du parti conservateur d'alors défendit sa position moins au point de vue économique qu'au point de vue stratégique. On nous imposait des restrictions commerciales, non parce que cela était une chose intrinsèquement bonne et désirable, mais parce que cela devait nous apporter une plus grande somme de liberté de commerce. Alors, c'était la liberté du commerce qui était un bien par elle-même, et on devait imposer des restrictions temporaires à notre liberté commerciale, comme un moyen d'atteindre un but, et ce but était la liberté absolue du commerce que la quintessence de l'orthodoxie protectionniste conservatrice, l'*articulus stantis aut cadentis ecclesie* de la foi conservatrice, considère comme un des plus grands maux qui puissent affliger un pays.

Aujourd'hui, au dire des lumières de l'orthodoxie conservatrice dans cette Chambre, une taxe fiscale n'est pas un mal nécessaire, qui doit subsister le moins longtemps possible, mais c'est une chose bonne et désirable en elle-même—tellement bonne et désirable, que même si elle n'était pas nécessaire pour les fins pour lesquelles tous les tarifs sont d'abord imposés, il faudrait en faire un pour s'assurer les avantages correspondants que nous pouvons en retirer.

Il découle logiquement de cette proposition que si par l'intervention de la Providence, par quelque